

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



# **SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS**

**FOURTH YEAR**

*451st MEETING: 14 OCTOBER 1949*

*451ème SEANCE: 14 OCTOBRE 1949*

**No. 47**

# **CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS**

**QUATRIEME ANNEE**

**LAKE SUCCESS, NEW YORK**

## TABLE OF CONTENTS

### Four hundred and fifty-first meeting

	Pages
1. Provisional agenda .....	1
2. Adoption of the agenda .....	1
3. Regulation and reduction of armaments and armed forces ( <i>continued</i> ) .....	1

## TABLE DES MATIERES

### Quatre cent cinquante et unième séance

	Pages
1. Ordre du jour provisoire .....	1
2. Adoption de l'ordre du jour .....	1
3. Réglementation et réduction des arme- ments et des forces armées ( <i>suite</i> ) ....	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records*.

*All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.

*Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.*



# SECURITY COUNCIL CONSEIL DE SECURITE

## OFFICIAL RECORDS

FOURTH YEAR

No. 47

### FOUR HUNDRED AND FIFTY-FIRST MEETING

*Held at Lake Success, New York, on Friday, 14 October 1949, at 3 p.m.*

*President: Mr. Warren R. AUSTIN  
(United States of America)*

*Present:* The representatives of the following countries: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

#### 1. Provisional agenda (S/Agenda 451)

1. Adoption of the agenda.
2. Regulation and reduction of armaments and armed forces:
  - (a) Letter dated 4 August 1949 from the Chairman of the Commission for Conventional Armaments addressed to the President of the Security Council transmitting a working paper and other documents (S/1372).
3. The demilitarization of the Jerusalem area, with special reference to General Assembly resolution 194 (III) dated 11 December 1948.

#### 2. Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

#### 3. Regulation and reduction of armaments and armed forces (continued)

Mr. CHAUVEL (France) (*translated from French*): At our 450th meeting, on 11 October 1949, the representative of the USSR made several criticisms concerning the working paper S/1399, submitted by the French delegation after its adoption by the Commission for Conventional Armaments, and drawn up in implementation of

## PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATRIEME ANNEE

No. 47

### QUATRE CENT CINQUANTE ET UNIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York, le vendredi 14 octobre 1949, à 15 heures.*

*Président: M. Warren R. AUSTIN  
(Etats-Unis d'Amérique).*

*Présents:* Les représentants des pays suivants: Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

#### 1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 451)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Réglementation et réduction des armements et des forces armées:
  - a) Lettre en date du 4 août 1949, adressée par le Président de la Commission des armements de type classique au Président du Conseil de sécurité, transmettant un document de travail et divers autres documents (S/1372).
3. Démilitarisation de la région de Jérusalem, eu égard notamment à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1948.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

#### 3. Réglementation et réduction des armements et des forces armées (suite)

Mr. CHAUVEL (France): A notre 450ème séance, le 11 octobre 1949, le représentant de l'URSS a formulé de nombreuses critiques à l'occasion du document de travail S/1399, présenté par la délégation française après son adoption par la Commission des armements de type classique, document rédigé en exécution de la

General Assembly resolution 192 (III) of 19 November 1948.

Mr. Malik's last criticism concerned a point of procedure and I shall deal with that first.

The representative of the Soviet Union said that the French proposal was unacceptable for procedural reasons, because the Commission for Conventional Armaments has not submitted regular reports on its work. Unless I am mistaken, the USSR representative who is making that criticism in the Security Council is the same representative who serves on the Commission for Conventional Armaments. In the Commission he has refrained from asking for the preparation and examination of any such report. The Commission has, if I may say so, followed his policy of silence, its reason, no doubt, being a desire to escape the bitter discussions into which the delegation of the Soviet Union enters so willingly, even in connexion with points of order.

It is sufficient to recall that the Commission for Conventional Armaments was not in a position to submit a report to the third session of the General Assembly on its activities during the period June 1947 to August 1948. The USSR representative stressed that fact at the beginning of his first speech at our 450th meeting, but he omitted to mention that the Commission's report for that period,<sup>1</sup> the terms of which had been decided on at its meeting on 17 August 1948, did not receive the approval of the representative of the Soviet Union; it was only on 1 August 1949 that the Commission for Conventional Armaments finally obtained that representative's agreement to the transmission of its report to the Security Council. Today Mr. Malik expresses surprise and indignation at the absence of a report he had not requested. Does he want to re-open and prolong for several more months an apparently pointless discussion? If that is not the case, and if it is simply a matter of providing the Assembly with further information, I am ready to satisfy him. In order to do so, I propose to amend the French draft resolution, document S/1399, to make the last paragraph read as follows:

"Invites the Secretary-General to transmit the said proposals and the records of the discussions of the Security Council to the General Assembly, together with the records of meetings of the Working Committee of the Commission for Conventional Armaments and of the Commission itself, devoted to studying the General Assembly's resolution of 19 November 1948." [S/1399/Rev.1]

I now propose to examine the criticisms of substance which the USSR representative has made.

Mr. Malik reproaches me first with trying to put asunder what Moscow seeks to join together; in other words, with separating, or dealing separately with, conventional armaments and atomic weapons. I would remind Mr. Malik that that separation is not my doing. It is the doing of the Assembly by whose decisions we are governed. I am aware that the Assembly's reso-

solution 192 (III) de l'Assemblée générale en date du 19 novembre 1948.

La dernière critique de M. Malik portait sur un point de procédure. C'est ce point que je traiterai tout d'abord.

Le représentant de l'Union soviétique a déclaré que la proposition française était inacceptable pour une raison de procédure, la Commission des armements de type classique n'ayant pas présenté de rapports périodiques sur ses travaux. Si je ne me trompe, le représentant de l'URSS qui formule cette critique au Conseil de sécurité est le même qui siège à la Commission des armements de type classique. Devant cette dernière, il s'est abstenu de réclamer la rédaction et l'examen d'un tel rapport. La Commission l'a, si je puis dire, suivi dans son silence; la raison en est sans doute qu'elle souhaitait faire l'économie des âpres discussions auxquelles se livre volontiers la délégation de l'Union soviétique, même à propos de points de procédure.

Il suffit de rappeler que la Commission des armements de type classique n'avait pas été en mesure de présenter à la troisième session de l'Assemblée générale un rapport sur ses activités couvrant la période de juin 1947 à août 1948. Le représentant de l'URSS l'a souligné au début de sa première intervention, à notre 450ème séance, mais il a omis de rappeler que le rapport de la dite Commission pour cette période,<sup>1</sup> dont les termes avaient été arrêtés à la séance de la Commission du 17 août 1948, n'avait pas recueilli l'assentiment du représentant de l'Union soviétique; c'est seulement le 1er août 1949 que la Commission des armements de type classique a enfin obtenu l'accord de ce représentant sur la transmission de son rapport au Conseil de sécurité. M. Malik s'étonne aujourd'hui et s'indigne de l'omission d'un rapport qu'il n'avait point demandé. Souhaite-t-il rouvrir et prolonger pendant quelques nouveaux mois un débat sans objet qui se puisse nommer? Si tel n'est pas le cas, et s'il s'agit seulement d'informer plus complètement l'Assemblée, je suis prêt à lui donner satisfaction. Pour ce faire, je me propose d'amender de la façon suivante le projet de résolution de la France S/1399, dont le dernier paragraphe se lirait ainsi:

"Invite le Secrétaire général à transmettre ces propositions et les comptes rendus des débats du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, ainsi que les comptes rendus des séances — tant du Comité de travail de la Commission des armements de type classique que de la Commission elle-même — séances consacrées à l'étude de la résolution de l'Assemblée générale du 19 novembre 1948." [S/1399/Rev.1]

Je me propose maintenant d'examiner les critiques de fond énoncées par le représentant de l'URSS.

M. Malik me reproche tout d'abord de chercher à réparer ce que Moscou cherche à unir; je veux dire de séparer, de traiter à part, les armements de type classique et les armements de type atomique. Je rappellerai donc à M. Malik que cette séparation n'est pas mon fait. Elle est le fait de l'Assemblée dont la décision nous gouverne. Je n'ignore pas que la résolution 192 (III)

<sup>1</sup> The report is set forth in documents S/C.3/32/Rev.1 and S/C.3/32/Rev.1/Corr.1.

<sup>1</sup> Ce rapport figure aux documents S/C.3/32/Rev.1 et S/C.3/32/Rev.1/Corr.1.

lution 192 (III) of 19 November 1948 was adopted against the wishes of the Soviet Union delegation, whose position found a faithful echo—and I say, simply, faithful—in only a very small number of other delegations. But it is not my place to teach our colleague that the law of assemblies is the law of the majority. At least, that is the democratic conception. I believe it applies here.

Does this mean that the French delegation denies, or simply neglects, as Mr. Malik alleges, the need to provide information on atomic weapons? Certainly not.

It goes without saying, however, that the question of atomic energy, which was specifically and by name assigned to a commission which holds a mandate from the General Assembly and which has not been relieved of that mandate, cannot be transferred, as the USSR proposal of 8 February 1949 [S/1246/Rev.1] suggests, to another commission, the Commission for Conventional Armaments, a subsidiary organ of the Security Council, the mandate of which has been defined and limited in the terms I have just mentioned. Nor could there be any question today of pre-judging the work being done on atomic energy by the group of six sponsoring Powers. In our view, the important thing is that each organ should press on with the work assigned to it, since any merging of functions would lead primarily to a confusion of subjects and ideas.

On the other hand, the French delegation has emphasized on several occasions that it was impossible to imagine any regulation and limitation of conventional armaments which did not involve the control of atomic energy and the prohibition of atomic weapons. It is a question of two different aspects of the same matter, dealt with by two separate bodies, the activities of which the Security Council can and must co-ordinate. The French text which is before the Council expressly states in its first paragraph the need for control of atomic energy involving the prohibition of the atomic weapon.

Mr. Malik devoted a large part of his statement of 11 October to accusing me of being unaware that the Union of Soviet Socialist Republics had in the past proposed that information should be transmitted. I did not say that the drafts which the Soviet Union and Poland submitted to the third session of the General Assembly<sup>2</sup> did not mention the provision of information regarding effectives and armaments; what I did say was that as they stood they were inadequate, since they did not lay down the need to verify such information prior to any reduction of armaments. The proposal submitted to the Security Council by the Soviet Union on 8 February last has the same defect. It makes provision for an international control body to be responsible for the application of measures for the reduction of armaments and the prohibition of the atomic weapon. But nothing is said regarding the verification of statements, in the absence of which, should certain statements be inaccurate or incomplete, disarmament would be to the particular advantage of the dishonest. The General Assembly shared this anxiety and on 19 November 1948

de l'Assemblée en date du 19 novembre 1948 a été adoptée contre le vœu de la délégation de l'Union soviétique dont la position ne trouve un écho fidèle — je dis bien, simplement, fidèle — que chez un petit nombre d'autres délégations. Mais je ne prétends pas l'apprendre à notre collègue: la loi de la majorité est la loi des assemblées. Telle est, du moins, la conception démocratique. Je la crois de mise ici.

Est-ce à dire que la délégation française nie, ou simplement néglige, comme nous l'a dit M. Malik, la nécessité de fournir des renseignements sur les armements de type atomique? Certainement pas.

Mais il va de soi que la question de l'énergie atomique, spécialement et nommément attribuée à une commission qui tient son mandat de l'Assemblée générale et qui n'est pas déchargée de ce mandat, ne peut être transférée, comme le suggère la proposition de l'URSS en date du 8 février 1949 [S/1246], à une autre commission, la Commission des armements de type classique, organe subsidiaire du Conseil de sécurité dont le mandat a été défini et limité dans les termes que je viens de rappeler. Pas davantage ne pourrait-il être question de préjuger aujourd'hui, en ce qui concerne l'énergie atomique, les travaux, encore en cours, du groupe des six Puissances promotrices. Il importe, estimons-nous, que chacun poursuive la tâche qui lui est assignée, car le mélange des attributions aurait pour première conséquence la confusion des sujets et des idées.

En revanche, la délégation française a souligné à diverses reprises qu'on ne saurait concevoir aucune réglementation et limitation des armements de type classique qui n'impliquât le contrôle de l'énergie atomique et l'interdiction de l'arme atomique. Il s'agit de deux aspects différents d'une même question traitée par deux organismes distincts, mais dont le Conseil de sécurité peut et doit coordonner les activités. Le texte français qui est devant le Conseil mentionne expressément, dans son premier paragraphe, la nécessité d'un contrôle de l'énergie atomique impliquant cette interdiction de l'arme atomique.

M. Malik a consacré une partie importante de son exposé du 11 octobre à m'accuser d'ignorer que l'Union des Républiques socialistes soviétiques avait proposé dans le passé l'envoi de renseignements. Je n'ai pas dit que les projets de l'Union soviétique et de la Pologne, présentés à la troisième session de l'Assemblée générale<sup>2</sup>, ne mentionnaient pas la fourniture de renseignements sur l'état des effectifs des forces armées et des armements; mais j'ai dit que tels quels, ils étaient inadéquats, car ils ne prévoyaient pas la nécessité d'un contrôle de ces renseignements préalable à une réduction des armements. La proposition soumise au Conseil de sécurité par l'Union soviétique, le 8 février dernier, présente la même tare. Elle prévoit, en effet, un organe de contrôle international et l'interdiction de l'arme atomique. Mais rien n'y est dit sur le contrôle des déclarations, faute duquel, si certaines déclarations étaient inexactes ou incomplètes, le désarmement jouerait singulièrement à l'avantage des fraudeurs. L'Assemblée générale a partagé ce souci et, le 19 novembre 1948, a émis le vœu que, "dans l'exécution de son plan de travail, la

<sup>2</sup> See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Plenary Meetings, Annexes*, pages 372 and 398.

<sup>3</sup> Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, séances plénaires, annexes*, pages 372 et 398.

expressed the wish that "in carrying out its plan of work, the Commission for Conventional Armaments will devote its first attention to formulating proposals for the receipt, checking and publication, by an international organ of control within the framework of the Security Council, of full information to be supplied by Member States with regard to their effectives and their conventional armaments". Polemic, recriminations and accusations cannot replace control prior to reduction.

Mr. Malik also reproached the French draft resolution as failing to link the question of supplying information to the problem of the general reduction of armaments. Yet it has been explained to him on several occasions, in the Working Committee and in the Commission for Conventional Armaments, that the text submitted by France referred exclusively to General Assembly resolution 192 (III) of 19 November 1948, the sixth paragraph of which requests the Commission for Conventional Armaments first to formulate proposals for the receipt, checking and publication, by an international organ of control within the framework of the Security Council, of full information. My delegation, like many others, has moreover always indicated that the transmission of information was intended for one purpose only, namely, the assembling of information necessary for the study and preparation of disarmament. I say once again, at the risk of repetition, that we have no other aim.

Mr. Malik stated that the Commission for Conventional Armaments had passed over the question of the reduction of armaments in complete silence, in spite of the fact that the General Assembly resolution of 19 November 1948 contained a recommendation inviting the Security Council to continue the examination of the question of the general regulation and reduction of conventional armaments. That statement was inaccurate. Although the French draft resolution adopted by the Commission for Conventional Armaments was concerned exclusively with the implementation of the sixth paragraph of the General Assembly resolution of 19 November 1948, regarding the receipt, checking and publication, by an international organ of control within the framework of the Security Council, of full information with regard to effectives and conventional armament, it was none the less true that our text complied with the spirit and the letter of paragraph 3 of the plan of work approved by the Security Council at its 152nd meeting. In fact it envisages the consideration of practical and effective safeguards to be established by means of an international system of control operating through special organs, and by other means, to protect complying States against the hazards of violations and evasions. Paragraph 3 of the plan of work is concerned with practical and effective safeguards, while the following paragraph provides for the formulation of practical proposals for the regulation and reduction of armaments and armed forces. That means that the Security Council and the Commission for Conventional Armaments, in trying to carry out the recommendations of General Assembly resolution 41 (I) of 14 December 1946, to which Mr. Malik so often and so obligingly refers, have explicitly expressed the opinion that control

Commission des armements de type classique se préoccupe de formuler tout d'abord des propositions pour la réception, la vérification et la publication par un organisme international de contrôle, dans le cadre du Conseil de sécurité, d'informations complètes à fournir par les Etats Membres touchant leurs effectifs et leurs armements de type classique". La polémique, les reproches et les accusations ne sauraient remplacer le contrôle préalable.

M. Malik a reproché encore au projet de résolution de la France de ne pas lier la question des renseignements à fournir au problème de la réduction générale des armements. Il lui a été cependant expliqué à maintes reprises, aussi bien au Comité de travail qu'à la Commission des armements de type classique, que le texte présenté par la France se référait exclusivement à la résolution 192 (III) de l'Assemblée générale, en date du 19 novembre 1948, qui, dans son sixième paragraphe, prie la Commission des armements de type classique de formuler tout d'abord des propositions pour la réception, la vérification et la publication par un organe international de contrôle, dans le cadre du Conseil de sécurité, d'informations complètes. Ma délégation, comme de nombreuses autres, a d'ailleurs toujours indiqué que l'envoi de renseignements n'a qu'un seul but, à savoir: la réunion des informations nécessaires à l'étude et à la préparation d'un désarmement. Je redis, au risque de me répéter, que nous ne poursuivrons pas d'autre but.

M. Malik a affirmé que la Commission des armements de type classique avait passé complètement sous silence la question de la réduction des armements, en dépit du fait que la résolution de l'Assemblée générale du 19 novembre 1948 contenait une recommandation invitant le Conseil de sécurité à continuer l'examen de la question de la réglementation générale et de la réduction des armements de type classique. Cette affirmation est inexacte. En effet, s'il est vrai que le projet de résolution de la France, adopté par la Commission des armements de type classique, vise exclusivement à l'exécution du sixième paragraphe de la résolution du 19 novembre 1948 de l'Assemblée générale, relative à la réception, la vérification et la publication par un organisme international de contrôle, dans le cadre du Conseil de sécurité, d'informations complètes relatives aux effectifs et aux armements de type classique, il n'en est pas moins certain que notre texte répond à l'esprit et à la lettre du paragraphe 3 du plan de travail approuvé par le Conseil de sécurité à sa 152ème séance. Il vise, en effet, l'examen "de mesures de sûreté concrètes et efficaces à établir au moyen d'un système international de contrôle exercé par des organes spéciaux (et par d'autres moyens) et destinées à protéger les Etats respectueux de leurs obligations contre les risques de violations possibles et d'évasions". Le paragraphe 3 du plan de travail est relatif à des mesures de sûreté concrètes et efficaces, alors que le paragraphe suivant prévoit l'élaboration "de propositions concrètes en vue de la réglementation et de la réduction des armements et des forces armées". C'est dire que le Conseil de sécurité et la Commission des armements de type classique, s'efforçant d'accomplir les recommandations de la résolution 41 (I) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1946, à laquelle M. Malik se réfère constamment

should precede the regulation and reduction of armaments and armed forces. It also means that the General Assembly resolution of 19 November 1948 introduced no innovations.

Such is the position which the French delegation has constantly taken in the debate on the regulation of armaments. That position has been contested no less constantly by the delegation of the Soviet Union. I conclude that the latter must have very considerable objections to the establishment of prior control.

Among Mr. Malik's assertions, I will mention one more: his allegation that the object of the French draft resolution is to obtain from all Member States of the United Nations, and first and foremost from the Soviet Union, information regarding the size of their armaments and their armed forces. That allegation is untrue. There is nothing in our text to indicate that the Soviet Union must be the very first, as Mr. Malik has stated, to supply information. The only limitation implied is the emphasis on the fact that for the proposed measures to come into effect, they must be accepted by at least two-thirds of the Member States, including the permanent Members of the Security Council. That means that the USSR is placed on the same footing as the four other permanent members of the Security Council.

I apologize for entering into such barren explanations. Unfortunately, when the history of disarmament is referred to as broadly as it has been by the Soviet Union representative, it is impossible not to correct what needs correcting.

As regards substance, the question raised by Mr. Malik is a simple one. No one disputes the need for States to submit information on both conventional and atomic weapons. To state as much, even in the form of a draft resolution, is not to make any new proposal. It is simply stating a truism. But the submission of information is not an end in itself. What is important and essential is that the community of States and each one of the States composing it should have access to a body of information on which joint action, and the individual contribution of each State to that action, can be based.

There can be all kinds of information. There is false information. There is incomplete information. There is true information. There is trustworthy information. If it is to serve as a basis for the co-operation which is our goal, the information supplied must be not only true, but complete and trustworthy. I do not imagine that any Government would be so irresponsible as to undertake anything else, at least if it intends to live up to its undertakings.

We live in difficult times, in a difficult world. In the present state of international confidence, I doubt whether any country would accept as true, complete and trustworthy any information which had not been adequately checked.

To speak of information without speaking of verification is in practice, therefore, to say nothing

et complaisamment, ont émis expressément l'avis que le contrôle devrait être préalable à la réglementation et à la réduction des armements et des forces armées. C'est dire encore que la résolution de l'Assemblée générale du 19 novembre 1948 n'a pas innové en la matière.

Telle est la position que la délégation française a prise constamment au cours du débat sur la réglementation des armements. Cette position a été combattue non moins constamment par la délégation de l'Union soviétique. J'en conclus que la dite délégation doit avoir des objections très importantes à l'établissement d'un contrôle préalable.

Parmi les assertions de M. Malik, je relève encore celle-ci, d'après laquelle le projet de résolution de la France aurait pour but d'obtenir de tous les Etats Membres des Nations Unies, et tout d'abord de l'Union soviétique, des renseignements sur l'importance des armements et des effectifs des forces armées. Cette affirmation est inexacte. En effet, rien dans notre texte n'indique que l'Union soviétique doive fournir en premier lieu ou tout d'abord, comme l'a dit M. Malik, des renseignements. La seule limitation impliquée est que le texte souligne que les mesures proposées devront, pour devenir exécutoires, être acceptées au moins par les deux tiers des Etats Membres, y compris les membres permanents du Conseil de sécurité. C'est dire que l'URSS est placée sur le même plan que les quatre autres membres permanents du Conseil de sécurité.

Je m'excuse d'être entré dans des explications aussi arides. Il est malheureusement impossible, quand l'histoire du désarmement a été invoquée aussi largement qu'elle l'a été par le représentant de l'Union soviétique, de ne pas rectifier ce qui doit être rectifié.

Quant au fond, la question évoquée par M. Malik est simple. Personne ne conteste, en effet, la nécessité pour les Etats de présenter des renseignements, et sur les armements de type classique, et sur les armements atomiques. Le constater, fût-ce sous la forme d'un projet de résolution, n'est point faire une proposition nouvelle. C'est simplement énoncer un truisme. Mais la présentation de renseignements n'est pas une fin en soi. Ce qui est important, ce qui est nécessaire, c'est que la communauté des Etats et chacun des Etats qui la composent aient accès à un ensemble de renseignements sur lesquels fonder, et l'action commune, et la collaboration particulière de chacun à cette action.

Or il est des renseignements de toutes sortes. Il en est qui sont faux. Il en est qui sont incomplets. Il en est qui sont vrais. Il en est qui sont sûrs. Pour servir de base à cette collaboration qui est notre but, les renseignements fournis doivent être non seulement vrais, mais complets et sûrs. Je n'imagine pas qu'aucun Gouvernement ait la légèreté de s'engager autrement, si du moins il a l'intention de tenir ses engagements.

Or, nous vivons des temps difficiles, en un monde difficile. Dans l'état actuel de la confiance internationale, je doute qu'un pays quelconque accepte comme renseignement vrai, complet et sûr, un renseignement qui n'aurait pas fait l'objet d'un contrôle adéquat.

Parler de renseignements sans parler de contrôle est donc, pratiquement, ne rien dire qui

of any interest. It would be unfortunate if we were to make any mistake. To avoid any misunderstanding, therefore, I have the honour to propose to the Council a counter-proposal to the proposal of the Soviet Union. This text does not attempt to re-open the subject. It simply joins what cannot be separated, namely information and control.

I shall read the draft [S/1408/Rev.1], which has been wrongly distributed under the heading of an amendment [S/1408]; it is really an independent proposal:

"The Security Council recognizes as an essential part of any effective system of disarmament the submission by States of full information on conventional armaments and armed forces together with adequate procedures for complete verification of such information."

"As regards the principle of submitting information on atomic weapons, the Council recalls that the submission of full information on atomic material and facilities, including atomic weapons, is an integral part of the United Nations plan of control and prohibition approved by the General Assembly on 4 November 1948, to ensure the use of atomic energy only for peaceful purposes and to ensure effective prohibition of atomic weapons."

The PRESIDENT: The parliamentary situation is that the revised draft resolution presented by the representative of France, which appears in the document S/1399/Rev.1, is the question under discussion.

Mr. PEARSON (Canada): The draft resolution submitted by the representative of the USSR [S/1405/Rev.1] which we have before us, has the merit of brevity. It states only:

"The Security Council recognizes as essential the submission by States both of information on armed forces and conventional armaments and information on atomic weapons."

This resolution is, I assume, intended to be disarming, at least in the sense that it is ingenuous and naïve. But our need for disarmament and security is too serious for ingenuousness or naïveté. Nor is this matter one for propaganda or even psychological warfare. It is, therefore, I think, important that the Security Council should recognize that what we need now is not mere assurances, but the submission of information which can be verified and substantiated, and that this information must be seen as constituting but one step toward effective disarmament and the effective organization of collective security for all people.

During the 1930's humanity learned the hard way that unsubstantiated declarations or unenforceable promises on armaments, or on other matters, are inadequate, that they often give a false sense of security, and indeed, that they may be dangerously misleading. The subject of disarmament and collective security is vitally important, and, in our opinion, it would be irresponsible for the Security Council to mislead public opinion on such matters by giving the weight of its support to the thesis that, in present circumstances, value can be attached to unilateral assurances which cannot be verified. Such assur-

présente un intérêt quelconque. Il serait fâcheux que l'opinion de nos pays pût s'y tromper. Pour éviter tout malentendu, j'ai l'honneur de proposer au Conseil une contre-proposition à la proposition de l'Union soviétique. Ce texte ne prétend pas renouveler le sujet. Il se borne à réunir ce qui ne peut être séparé, à savoir le renseignement et le contrôle.

Je vais donner lecture de ce projet [S/1408/Rev.2] qui a été distribué à tort sous la mention "amendement" [S/1408]; c'est bien une proposition indépendante:

"Le Conseil de sécurité déclare qu'une partie essentielle de tout plan efficace de désarmement est la remise, par les Etats, d'informations complètes sur les armements de type classique et les forces armées, ainsi que l'établissement d'une procédure appropriée pour une vérification complète de ces informations.

"En ce qui concerne le principe de l'envoi d'informations relatives aux armes atomiques, le Conseil rappelle que la remise de renseignements complets sur les matériaux et les installations atomiques, y compris les armes atomiques, fait partie intégrante du plan de contrôle et de prohibition des Nations Unies approuvé par l'Assemblée générale le 4 novembre 1948 afin de résERVER l'usage exclusif de l'énergie atomique à des fins pacifiques et d'assurer l'interdiction effective des armes atomiques."

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La situation est donc la suivante: nous avons à discuter le projet de résolution révisé soumis par le représentant de la France et qui figure au document S/1399/Rev.1.

M. PEARSON (Canada) (*traduit de l'anglais*): Le projet de résolution qui nous a été soumis par le représentant de l'URSS [S/1405/Rev.1] a le mérite d'être bref. En voici le texte:

"Le Conseil de sécurité reconnaît qu'il est indispensable que les Etats fournissent des renseignements de type classique que sur l'arme atomique." ments de type classique que sur l'arme atomique".

Cette résolution me paraît avoir la prétention d'être désarmanante, à en juger par son ingénuité et sa candeur. Or, la question du désarmement et de la sécurité a trop d'importance pour qu'on la traite avec ingénuité et candeur. Elle ne doit pas servir non plus à des manœuvres de propagande ou même de guerre psychologique. Il importe donc, à mon avis, que le Conseil de sécurité reconnaîsse que nous avons besoin, non de simples assurances, mais de renseignements contrôlables, ces renseignements devant constituer qu'un premier pas vers un désarmement effectif et vers une organisation effective de la sécurité collective universelle.

Entre 1930 et 1940, les peuples ont appris, par une dure expérience, qu'en ce qui concerne les armements et les autres questions, les déclarations non appuyées par des faits et les promesses non exécutoires ne servent à rien et sont dangereusement trompeuses. La question du désarmement et de la sécurité collective est d'une importance vitale, et le Conseil de sécurité aurait tort, à notre avis, de tromper l'opinion publique en appuyant de son autorité la thèse selon laquelle des assurances unilatérales et incontrôlables pourraient avoir aujourd'hui quelque valeur. Des assurances de cette nature n'ont de valeur que si l'atmosphère

ances can be of value only in an international atmosphere of trust and mutual confidence. It would be idle to pretend that we have such an atmosphere now. If we had, the Security Council would not be conducting this kind of discussion.

It is our view, therefore, that verification of information concerning armaments is essential. This is particularly the case, I believe, regarding information which is put out by régimes which are not responsive, as are free democratic governments, to the internal checks of a free and informed public opinion. Such régimes attempt to deny to the public opinion of their own territories and to that of the world the facts on the basis of which judgment can be made of their true domestic and international policies. That, I submit, is very different from the position in the free democracies, where every man has the right to enjoy untrammelled expression, and the right to receive information from a free Press, as well as to purchase and read the Press of other nations or to listen to the radio broadcasts of other nations.

It is perhaps significant that the Governments of those countries in which this situation of freedom exists and which are represented in the United Nations Commission for Conventional Armaments, have all approved the working paper [S/1372] submitted on the initiative of the Government of France, which provides for the submission by each nation of information in this field and for the necessary surveys and checks for the substantiation of such information put forward by themselves and by other countries. The representatives in this Commission of the USSR and the Ukrainian SSR have opposed this proposal for substantiation of information. That is disturbing, if not, perhaps, surprising. These representatives have denounced the plan for such surveys and substantiation as a scheme to make of the United Nations a branch of what is called an "Anglo-American Intelligence Service". As recently as on 11 October [450th meeting], the representative of the Ukrainian SSR repeated these baseless charges in this Council. If this attitude persists, it is difficult for us to see what progress can be made in the limitation and reduction of armaments.

The Soviet Union seeks to justify its opposition to the plan for surveys adopted by the Commission in response to the instruction set forth in General Assembly resolution 192 (III) by an insistence on what, in our view, is an outmoded and old-fashioned concept of unrestricted national sovereignty which would make international progress in this field of disarmament and, indeed, in other fields, practically impossible.

So far as the Canadian Government is concerned, we favour the fullest possible interchange and verification of information on armaments. Our French colleague has submitted an alternative proposal [S/1408/Rev.1] to the Soviet Union draft resolution; this proposal provides for such verification. I hope that our Soviet Union colleague can prove the sincerity of his resolution by supporting this alternative and by agreeing that any information which his Government may give in this field shall be subjected, like that given by other Governments, to impartial international investigation.

internationale est faite de confiance mutuelle. Il serait vain de prétendre que tel est le cas actuellement, car nous n'aurions pas aujourd'hui un débat comme celui-ci au Conseil de sécurité.

Nous estimons donc qu'il est indispensable de contrôler les informations relatives aux armements, surtout lorsqu'il s'agit de renseignements fournis par des gouvernements qui, dans leur propre pays, n'ont pas, comme les gouvernements libres et démocratiques, à répondre de leurs actes devant une opinion publique libre et informée. Ces gouvernements cherchent à dissimuler à l'opinion publique, nationale et étrangère, les faits qui permettraient de porter un jugement sur leur véritable politique intérieure et extérieure. J'affirme que cette situation ne ressemble en rien à celle qui existe dans les démocraties libres, où chaque homme a le droit d'exprimer librement ses opinions, de recevoir les informations d'une presse libre, d'acheter et de lire les journaux étrangers, d'écouter les émissions radiophoniques étrangères.

Il me paraît significatif qu'à la Commission des armements de type classique, les gouvernements des pays où ces libertés existent ont tous approuvé le document de travail [S/1372] présenté sur l'initiative du Gouvernement français et qui prévoit que chaque pays devra fournir des renseignements en ce domaine et que les enquêtes et le contrôle nécessaires seront effectués afin de vérifier les informations soumises aussi bien par les dits gouvernements que par les autres. Les représentants de l'URSS et de la RSS d'Ukraine se sont opposés à la proposition relative au contrôle des informations. C'est là un fait troublant, mais qui n'est peut-être pas surprenant. Ces représentants ont prétendu que le système d'enquêtes et de contrôle est destiné à faire de l'Organisation des Nations Unies une annexe de ce qu'ils ont appelé "les services de renseignements anglo-américains". Dernièrement encore, le 11 octobre [450ème séance], le représentant de la RSS d'Ukraine a répété devant le Conseil ces accusations injustifiées. Si cette attitude persiste, on voit mal quels progrès on pourrait faire dans la voie de la limitation et de la réduction des armements.

L'Union soviétique, qui est opposée au programme de contrôle adopté par la Commission à la suite d'instructions données par l'Assemblée générale dans sa résolution 192 (III), cherche à justifier son attitude en se fondant sur la notion, à notre avis périmée et désuète, d'une souveraineté nationale illimitée qui tend à rendre pratiquement impossible tout progrès international dans le domaine du désarmement, comme d'ailleurs dans les autres domaines.

Le Gouvernement canadien, en ce qui le concerne, se déclare en faveur d'un système aussi complet que possible d'échange et de contrôle des informations relatives aux armements. Le représentant de la France a présenté une proposition [S/1408/Rev.2] destinée à remplacer le projet de résolution de l'Union soviétique; sa proposition prévoit un système de contrôle. J'espère que le représentant de l'Union soviétique, pour prouver la sincérité de son projet de résolution, acceptera la proposition française et consentira à ce que tous les renseignements de son Gouvernement soient, comme ceux des autres gouvernements, soumis à une enquête internationale impartiale.

Turning now for a moment to the question of information on atomic weapons, it is our opinion that what we need here is a free pooling of substantiated information and, indeed, of facilities and activities in this vitally important field, as part of—and this, I think, is essential—a co-operative international effort to control nuclear forces and to ensure their use for peaceful purposes alone, and also to ensure the effective prohibition of atomic weapons and their elimination from national armaments.

It is a fact borne out by years of intensive study in the United Nations Atomic Energy Commission and elsewhere that effective verification of the amount of nuclear materials in being or in production, and effective prevention of clandestine diversion to secretly stocked weapons, can be accomplished, in the present state of our technical knowledge, only through international management and operation of plants handling dangerous quantities of atomic materials, and through inspection of other phases of the matter, such as mining and milling.

My Government has long been prepared, and is now prepared, to accept the degree of international co-operation and the necessary limitations on national sovereignty which world security in this field requires. That being our view, we will not be in a position to support any effort to mislead the world on this important matter by pretending that, in default of such controls, humanity need not fear the use of atomic weapons, if, in fact, that is not the case. But we will certainly support every genuine and effective proposal to remove that fear.

I do not suggest that the Security Council, in this discussion, can settle, or even adequately consider, this complicated question of the control of atomic energy. The General Assembly, in resolution 191 (III), has referred consideration of this question to the Atomic Energy Commission and has asked the six permanent members of that Commission to consult together in an attempt to break the deadlock which persists in that Commission and which, in our opinion, is primarily due to the attitude adopted by the USSR in respect of what constitutes rigid and adequate control. This matter will, I think, be discussed before long in the General Assembly, where the issue can be squarely faced. The point, to note here, I think, is that the problem which confronts the world regarding atomic energy is not merely one of hearing what Governments have to say regarding atomic weapons, but of being able to check the accuracy of such information and, above all, of accepting methods for effectively preventing the possession or use of such dread weapons by bringing atomic energy under international control. The Soviet Union, China, France, the United Kingdom, the United States and Canada have been consulting together on this matter, and the results of these discussions are likely to be made known shortly to the General Assembly. It would not, I think, be wise for the Security Council to try to by-pass these consultations by taking a hasty and patently inadequate decision in this field without benefit of complete

En ce qui concerne les informations relatives aux armes atomiques, nous estimons qu'il est indispensable de mettre en commun des informations établies sur des faits, ainsi que les installations et les travaux, afin que dans ce domaine, d'une importance vitale, nous aboutissions à un résultat que j'estime essentiel et qui est le contrôle international et collectif de l'énergie nucléaire, l'emploi de cette énergie à des fins pacifiques, la prohibition effective des armes atomiques et leur élimination des armements nationaux.

Plusieurs années d'études intensives, aussi bien à la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies que dans d'autres organismes, ont démontré que si l'on veut contrôler de façon effective les matières nucléaires existantes ou en production et empêcher qu'elles ne soient détournées clandestinement vers la fabrication d'armes atomiques, il est indispensable, dans l'état présent de nos connaissances techniques, qu'il y ait une direction et une exploitation internationales des usines qui traitent des quantités dangereuses de matériaux atomiques, ainsi qu'un contrôle des autres phases de la production telles que l'extrac-tion et la transformation des minéraux.

Mon Gouvernement est disposé, depuis très longtemps, à accepter la coopération internationale et la limitation de la souveraineté nationale dans la mesure où elles sont nécessaires à la sécurité des peuples. Telle étant notre position, nous ne pouvons soutenir ceux qui veulent tromper l'opinion mondiale en prétendant que, même si ces contrôles ne sont pas établis, l'humanité n'a pas à craindre que l'on fasse usage des armes atomiques; car, en fait, cette crainte existe. Mais nous soutiendrons, au contraire, toute proposition sincère et efficace tendant à affranchir l'humanité de cette crainte.

Je ne prétends pas que, dans la présente discussion, le Conseil de sécurité puisse trancher, ni même examiner d'une façon approfondie, la question complexe du contrôle de l'énergie atomique. L'Assemblée générale, par sa résolution 191 (III), a renvoyé cette question pour examen à la Commission de l'énergie atomique en demandant aux six membres permanents de cette commission de se consulter en vue de sortir de l'impasse où la commission piétine. Cette impasse, à notre avis, est due essentiellement à la position adoptée par la délégation de l'URSS à l'égard de tout contrôle rigide et efficace. Je crois que cette question viendra sous peu en discussion devant l'Assemblée générale et qu'il s'agira alors d'aborder le problème de front. Ce qu'il convient à mon sens de remarquer ici, c'est que le problème que pose à l'humanité l'énergie atomique ne consiste pas tant à apprendre ce que les gouvernements peuvent avoir à déclarer sur les armes atomiques qu'à être en mesure de vérifier la véracité des renseignements qu'ils donnent et, par-dessus tout, à les voir accepter des méthodes permettant d'empêcher, d'une manière effective, la détention ou l'usage de ces armes redoutables en placant l'énergie atomique sous contrôle international. L'Union soviétique, la Chine, la France, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et le Canada viennent de se consulter sur la question et les résultats de leurs échanges de vues seront vraisemblablement portés, sous peu, à la connaissance de l'Assemblée générale. Je crois qu'il ne serait

information regarding the results of these consultations.

For these reasons, the Canadian delegation supports the first French draft resolution [S/1399/Rev.1], which has been explained to us again this afternoon, calling for the Security Council to approve the working paper submitted to us by the Commission for Conventional Armaments, section II of which provides for a carefully worked out system for the census and verification of national armaments and armed forces.

The Canadian delegation will not be in a position to support the Soviet Union draft resolution [S/1405/Rev.1], since it is, as I have attempted to show, dangerously misleading and inadequate. We will, however, be glad to support the second French draft resolution [S/1408/Rev.1], which amounts to a re-statement of the Soviet Union resolution in an improved form, making provision that the information submitted by States shall be effectively substantiated, and recognizing that the essence of the problem of disarmament is effective international control.

Mr. TSIANG (China) : The matter before us has been discussed in the General Assembly, the Security Council, the Commission for Conventional Armaments, and the Atomic Energy Commission. It has been discussed so frequently and at such length that I find it unnecessary to make a full statement today. I shall therefore indicate briefly the attitude of my delegation towards the draft resolutions before us.

China is a country without the atomic bomb. It will be many years before the Chinese Government could undertake to produce atomic energy. It is to the interest of China that the atomic bomb should be prohibited. We want such prohibition to be as absolute as possible, but we find that there can be no real prohibition without effective control. The nature of the new weapon has imposed on us the view that prohibition and effective control of the atomic bomb are identical. To accept anything less would be sacrificing reality to illusion. My delegation has always stood for prohibition through effective control, and it will continue to do so.

The problem of the control of atomic energy is one inseparable problem. It cannot be attacked piecemeal. There is no solution by parts or sections. There is a solution, a reasonable and effective solution, if we attack the problem as a whole. Any piecemeal approach would not produce any results. For this reason, my delegation cannot support the draft resolution submitted by the Soviet Union delegation.

Since the French draft resolution, set forth in document S/1408/Rev.1 takes into full consideration the integrity of the problem, my delegation will support it.

I shall now turn to the problem of the regulation and reduction of armaments and armed forces. During the past half century the world

9  
pas sage, de la part du Conseil de sécurité, de ne pas tenir compte de ces consultations et de prendre dans ce domaine une décision hâtive et manifestement inadéquate, en l'absence de renseignements complets touchant les résultats de ces consultations.

Telles sont les raisons pour lesquelles la délégation du Canada appuie le premier projet de résolution de la France [S/1399/Rev.1] qui nous a été expliqué encore une fois cet après-midi; ce projet invite le Conseil de sécurité à approuver le document de travail qui lui a été renvoyé par la Commission des armements de type classique et qui prévoit, dans sa section II, un système minutieux de recensement et de vérification des armements nationaux et des forces armées.

La délégation du Canada ne saurait appuyer le projet de résolution de l'Union soviétique [S/1405/Rev.1] qui est, comme j'ai essayé de le démontrer, dangereusement trompeur et insuffisant. Mais elle appuiera volontiers, en revanche, le deuxième projet de résolution de la France [S/1408/Rev.2] qui reprend, en somme, le projet de résolution de l'Union soviétique sous une forme améliorée; en effet, le texte français dispose que les renseignements fournis par les Etats seront étayés par des preuves tangibles et reconnaît que la clé du problème du désarmement réside dans un contrôle international effectif.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*) : La question soumise à notre examen a déjà été discutée si fréquemment et si longuement, tant au sein de l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité, à la Commission des armements de type classique et à la Commission de l'énergie atomique, que j'estime inutile de faire à ce sujet une déclaration détaillée. Je me bornerai donc à préciser la position de ma délégation en ce qui concerne les projets de résolution soumis au Conseil.

La Chine ne possède pas la bombe atomique. Il s'écoulera de nombreuses années avant que le Gouvernement chinois soit en mesure de produire de l'énergie atomique. Il est dans l'intérêt de la Chine que la bombe atomique soit interdite. Nous voulons que cette interdiction soit aussi absolue que possible, mais nous sommes persuadés qu'il ne peut y avoir de véritable interdiction sans un contrôle efficace. La nature même de la nouvelle arme nous conduit à penser que l'interdiction et le contrôle efficace de la bombe atomique ne constituent qu'un seul problème. Ne pas le comprendre serait sacrifier la réalité à l'illusion. Ma délégation a toujours demandé l'interdiction de cette arme au moyen d'un contrôle efficace et elle continuera à maintenir cette position.

Le problème du contrôle de l'énergie atomique forme un tout et ne saurait être fragmenté. Il n'y a pas de solution partielle. Mais il existe une solution raisonnable et efficace; elle consiste à attaquer le problème dans son ensemble. Toute autre manière d'opérer n'aboutira à aucun résultat. C'est pour cette raison que ma délégation ne peut appuyer le projet de résolution présenté par la délégation de l'Union soviétique.

Par contre, ma délégation appuiera le projet de résolution de la France qui figure au document S/1408/Rev.2 et qui tient pleinement compte de l'unité du problème.

J'en viens au problème de la réglementation et de la réduction des armements et des forces armées. Au cours de ces cinquante dernières

has held many conferences on disarmament or the reduction of armaments. All such conferences—those held before the League of Nations came into existence, as well as those held under its auspices—failed, except one. This one exception was so important that it is worthwhile studying the reasons for its success. I refer to the Washington Conference of 1921 for the reduction of naval armaments. That Conference succeeded.

années, il s'est tenu dans le monde de nombreuses conférences en vue d'aboutir au désarmement et à la réduction des armements. Toutes ces conférences, qu'elles se soient tenues avant l'institution de la Société des Nations ou sous les auspices de cet organisme, ont abouti à un échec. Il n'y a eu qu'une seule exception, mais d'une telle importance qu'il vaut la peine d'examiner les raisons de ce succès. Il s'agit de la Conférence de Washington, en 1921, pour la réduction des forces navales. Cette Conférence a abouti à des résultats tangibles.

Les raisons de son succès apparaissent clairement. En premier lieu, la Conférence a étudié simultanément certains problèmes essentiels de la politique dans le Pacifique et le problème de la réduction des forces navales. Les Puissances participant à la Conférence ont pu parvenir à un accord dans le domaine politique. Le traité capital qui a résulté des discussions politiques de Washington a été le Traité des neuf Puissances<sup>3</sup>.

Upon analysis I find that there are clear and essential reasons for its success. In the first place, the Conference dealt simultaneously with certain outstanding political problems of the Pacific and with the reduction of the navies. Fortunately, those attending the Conference were able to arrive at agreement in the political sphere. The main treaty which resulted from the political discussions at Washington was the Nine-Power Treaty.<sup>3</sup>

Due to that political agreement and the mutual confidence which it generated, it was possible to achieve agreement in the naval sphere. Let us have no illusions about this matter. If the Washington Conference had failed in the political sphere, it would certainly have failed also in the sphere of armaments.

In the second place, when the Powers sat down in Washington to discuss the limitation of their navies, they had before them accurate information on the naval establishments of the world. No delegate had to guess at the other's strength. The cards were placed on the table before the discussion began. Without having had that accurate information before them, the delegates to the Washington Conference could not have accomplished their task in the reduction of navies.

In the third place, the final ratios adopted by the Conference were nicely and accurately adjusted to the needs of defence of the participating Powers. There was no arbitrary ratio. Geographical location, distance of lines of communication, distribution of territorial possessions among the seas and oceans of the world, relative dependence on overseas trade—these and all other factors were taken into consideration in arriving at the final ratios embodied in the Naval Treaty.<sup>4</sup> These ratios gave to every signatory Power security within its own sphere and, at the same time, gave no country a preponderant power of attack. The procedure of the Washington Conference was realistic in its objective. It deserved the success it achieved.

At the present moment political conditions throughout the world do not permit us to accept blindly any arbitrary ratio of reduction. Grave questions of national independence and territorial integrity are pressing upon us both in Asia and in Europe. To try to get acceptance of any

Grâce à cet accord politique et à la confiance réciproque qu'il a suscitée, il a été possible de conclure un accord dans le domaine de la réduction des forces navales. Ne nous faisons pas d'illusions. Si la Conférence de Washington avait abouti à un échec dans le domaine politique, elle aurait certainement abouti aussi à un échec dans le domaine de la réduction des armements.

En second lieu, lorsque les Puissances ont entrepris de discuter la réduction de leurs forces navales, elles possédaient des renseignements exacts sur les forces navales dans le monde. Les représentants n'ont pas eu à supputer les forces navales des autres pays. Les cartes étaient sur la table avant l'ouverture de la discussion. Si les représentants des Puissances qui ont participé à la Conférence de Washington n'avaient pas possédé ces renseignements, ils n'auraient pas réussi à s'accorder sur la réduction de leurs forces navales.

En troisième lieu, les contingents navals définitifs adoptés par la Conférence étaient minutieusement et exactement adaptés aux besoins de la défense nationale des Puissances participantes. Les chiffres n'avaient pas été fixés de façon arbitraire. La situation géographique, la longueur des voies de communication, la répartition des possessions d'outre-mer, l'importance plus ou moins vitale du commerce maritime et d'autres facteurs encore sont entrés en ligne de compte pour l'établissement des contingents définitifs fixés par le Traité naval<sup>4</sup>. Ces contingents assuraient à chaque Puissance signataire la sécurité dans sa propre sphère d'action et en même temps ne donnaient la prépondérance navale à aucun pays. La procédure suivie à la Conférence de Washington était une procédure réaliste; elle méritait le succès auquel elle a abouti.

La situation politique actuelle du monde ne nous permet pas d'accepter aveuglément un pourcentage de réduction fixé d'une manière arbitraire. De graves questions touchant à l'indépendance nationale et à l'intégrité territoriale nous préoccupent tant en Asie qu'en Europe. Tenter de

<sup>3</sup> Treaty regarding principles and policies to be followed in matters concerning China, Washington, 6 February 1922.

<sup>4</sup> Treaty for the Limitation of Naval Armament, Washington, 6 February 1922.

<sup>3</sup> Traité relatif aux principes à suivre et à l'attitude à avoir vis-à-vis de la Chine, Washington, 6 février 1922.

<sup>4</sup> Traité relatif à la limitation des armements navals, Washington, 6 février 1922.

arbitrary formula of reduction at such a moment as this would be most illusory. At such a moment as this, the best we could do is to proceed to collect information and to have that information verified. Ultimately, whether such essential preparatory work would lead us anywhere or not, would depend on improvements in the political sphere.

My delegation is reluctant to indulge in cheap optimism. The peace and security of the nations is too important a matter to be sacrificed to rhetoric or propaganda or diplomatic manœuvre. We should remain on solid ground from the very beginning.

For this reason my delegation will support the draft resolution submitted by the French delegation, set forth in document S/1399/Rev.1.

Mr. SUNDE (Norway) : I should like to state very briefly the views of my delegation on the different proposals which are before the Security Council.

We are giving our full support to the draft resolution submitted by the representative of France [S/1408/Rev.1], in substitution for the proposal of the Soviet Union [S/1405/Rev.1]. We think that the short text proposed by the Soviet Union does not sufficiently reflect the real position which has been reached in the very protracted discussion of the complicated problems connected with international regulation and control of armaments.

In the Commission for Conventional Armaments my delegation stated that the Norwegian Government was in favour of the principles outlined in the French working paper which, according to the instructions of the General Assembly, formulate detailed proposals for the receipt, checking and publication by an international organ of control of full information to be supplied by Member States with regard to their effectives and their conventional armaments.

Together with the plan approved by the General Assembly in its resolution 191 (III) relating to the control of atomic energy, the French working paper [S/1372] would establish a clear obligation for all States to submit full information both on conventional armaments and on atomic weapons. This is the real position and it should be stated in the resolution adopted by the Security Council.

The same motives lead us to give our support to the draft resolution introduced by the representative of France at our 450th meeting, which is set forth in document S/1399. In connexion with this draft resolution, I should like to say that we consider it necessary to mention in the last paragraph, the records of the discussion and other relevant documents of the Commission for Conventional Armaments and its Working Committee relating to this matter. We therefore welcome the amendment of this paragraph as now suggested by Mr. Chauvel [S/1399/Rev.1]. This amendment makes it clear that the General Assembly will have before it a complete record of everything which has been said by representatives of the various delegations and of all proposals which have been introduced during the

fixer, dans ces conditions, une formule arbitraire pour la réduction des armements serait absolument illusoire. A l'heure actuelle, ce que nous pouvons faire de mieux est de recueillir tous les renseignements possibles et de vérifier ces renseignements. Mais si l'on veut que ce travail préparatoire nous permette par la suite d'aboutir à des résultats, il faudra qu'il se produise des améliorations dans le domaine politique.

Ma délégation ne veut pas se livrer à un optimisme facile. La paix et la sécurité des nations sont choses trop importantes pour qu'on les sacrifie à la rhétorique, à la propagande ou à des manœuvres diplomatiques. Il faut, dès le début, se placer sur un terrain solide.

C'est pour cette raison que ma délégation appuiera le projet de résolution présenté par la France dans le document S/1399/Rev.1.

M. SUNDE (Norvège) (*traduit de l'anglais*) : Je désire exposer très brièvement le point de vue de ma délégation sur les différentes propositions dont le Conseil de sécurité est saisi.

Ma délégation approuve sans réserves le projet de résolution [S/1408/Rev.2] que le représentant de la France propose de substituer au texte de l'Union soviétique [S/1405/Rev.1]. Nous estimons, en effet, que le texte très bref proposé par l'Union soviétique n'indique pas de façon suffisamment claire où en est réellement notre longue discussion sur les problèmes complexes que posent la réglementation et la réduction internationales des armements.

A la Commission des armements de type classique, ma délégation a signalé que le Gouvernement norvégien était favorable aux principes exposés dans le document de travail français, qui, conformément aux instructions de l'Assemblée générale, formule des propositions détaillées en vue de la réception, de la vérification et de la publication, par un organe international de contrôle, d'informations complètes à fournir par les Etats Membres touchant leurs effectifs et leurs armements de type classique.

Tout comme le plan de contrôle de l'énergie atomique approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 191 (III), le document de travail français [S/1372] établit nettement l'obligation, pour tous les Etats, de fournir des renseignements complets sur leurs armements de type classique et sur leurs armes atomiques. Telle est la situation véritable et la résolution qu'adoptera le Conseil de sécurité devra constater cette situation.

C'est pour les mêmes motifs que nous appuyons le projet de résolution, S/1399, document que le représentant de la France a proposé à notre 450ème séance. A ce sujet, je tiens à dire que ma délégation estime nécessaire de mentionner, dans le dernier paragraphe du projet de résolution, les comptes rendus des séances et les autres documents pertinents de la Commission des armements de type classique et de son Comité de travail. Nous approuvons, en conséquence, l'amendement à ce paragraphe que propose maintenant M. Chauvel [S/1399/Rev.1]. De cette façon, en effet, l'Assemblée générale sera mise au courant de toutes les interventions des représentants des diverses délégations et de toutes les propositions formulées au cours des débats de la Commission et du Conseil de sécurité. Elle connaîtra ainsi, de

discussions in the Commission and in the Security Council. The General Assembly will thus be able to look into every detail of the work which has led to the formulation of the French working paper.

In his statement at our last meeting, the representative of the Soviet Union alleged that the practice of the Commission for Conventional Armaments had been changed, and that it was a violation of the procedure generally accepted by the United Nations that the documents transmitted by the Commission to the Security Council were not accompanied by a report setting forth the points of view expressed by all delegations during the discussions in the Commission.

I should like to recall that the Commission for Conventional Armaments took its decision to transmit the paper, together with the relevant documents, to the Security Council at the Commission's meeting of 1 August 1949, when my delegation was in the Chair. No representative made any request for the drafting of a formal report, and the decision of the Commission to follow the procedure adopted was unanimous.

I think that this procedure was a wise one because the experience the Commission has had in preparing its second progress report, which has led to long and cumbersome discussions, has not proved to be very satisfactory. The procedure now contained in document S/1399/Rev.1 would give both the Security Council and the General Assembly every possibility of acquainting themselves with the original statements made and with the proposals discussed in the Commission and in its Working Committee, since all the original documents would be transmitted. It is therefore difficult to see how it can be maintained that the views of any delegation would not be made fully known to the Security Council or the General Assembly.

**Mr. ALVAREZ (Cuba) (*translated from Spanish*):** The Cuban delegation has carefully considered the proposal submitted to the Security Council by the USSR representative directing the Council to recognize the need for all Member States to provide information both on conventional armaments and armed forces and on atomic weapons.

The Cuban delegation considers that these two questions cannot be taken up jointly because, on the one hand, the functions of the Commission for Conventional Armaments have been carefully defined, and its terms of reference exclude all matters concerned with atomic energy and atomic weapons, while on the other, the General Assembly has given careful consideration to the establishment of an effective system of international control of atomic energy to ensure its use for peaceful purposes only and to exclude atomic weapons from national armaments, to which end the Atomic Energy Commission was given its particular function.

It should be remembered that both in the Working Committee of the Atomic Energy Commission, when it adopted a Cuban-Argentine resolution, and later in the Atomic Energy Commission itself, it was recognized that a deadlock had been reached and that further discussion on

façon détaillée, tous les travaux qui ont abouti à la rédaction du document de travail français.

Au cours de son intervention à la dernière séance du Conseil, le représentant de l'Union soviétique a allégué que la Commission des armements de type classique avait changé de méthode et que, par une violation de procédure maintenant courante à l'Organisation des Nations Unies, les documents transmis par la Commission au Conseil de sécurité n'étaient plus accompagnés d'un rapport exposant les points de vue exprimés par toutes les délégations au cours des débats de la Commission.

Je tiens à rappeler qu'au moment où la Commission des armements de type classique a décidé, à sa séance du 1er août 1949, de transmettre au Conseil de sécurité ce document de travail, accompagné des documents pertinents, la présidence de la Commission était assurée par la délégation de la Norvège. Aucun représentant n'a alors demandé que fût rédigé un rapport officiel, et c'est à l'unanimité que la Commission a décidé de suivre cette procédure.

A mon avis, c'était là agir de façon sage, car la préparation du deuxième rapport de la Commission sur l'état de ses travaux avait fait l'objet de discussions longues et laborieuses et cette procédure ne s'était pas révélée satisfaisante. Par contre, la procédure envisagée dans le document S/1399/Rev.1 permettra au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale de prendre connaissance des déclarations originales et des propositions discutées à la Commission et à son Comité de travail, puisque tous les documents originaux leur seront transmis. On peut donc difficilement soutenir que le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale ne seront pas tenus complètement au courant des vues d'une délégation quelconque.

**M. ALVAREZ (Cuba) (*traduit de l'espagnol*):** La délégation de Cuba a examiné la proposition que le représentant de l'URSS a présentée au Conseil de sécurité, demandant au Conseil de reconnaître qu'il est indispensable que les Etats fournissent des renseignements tant sur les forces armées et les armements de type classique que sur l'arme atomique.

Ma délégation estime que l'on ne saurait examiner simultanément ces deux catégories de questions. Il y a en effet, d'une part, le domaine nettement délimité de la Commission des armements de type classique, dont le mandat exclut manifestement l'examen de toute question liée à l'énergie atomique et aux armements atomiques. D'autre part, l'Assemblée générale a envisagé de mettre sur pied un système efficace de contrôle international qui puisse garantir que l'énergie atomique soit utilisée à des fins exclusivement pacifiques et que les armes atomiques disparaissent du nombre des armements nationaux. La Commission de l'énergie atomique a reçu à cette fin un mandat précis.

On se souviendra qu'aussi bien au Comité de travail, qui a adopté un projet de résolution commun de l'Argentine et de Cuba, que, par la suite, au sein de la Commission de l'énergie atomique elle-même, on a constaté que l'on se trouvait dans une impasse et qu'il n'y avait pas

the matter would be neither practical nor useful until the six permanent members of the Commission had found a basis for agreement. Up to the present no information has been received on the outcome of private consultations between the six Powers.

Therefore, the Cuban delegation, basing itself on those principles, considers the USSR proposal set forth in document S/1405/Rev.1 to be unacceptable, and will vote for the draft resolution submitted by the representative of France, set forth in document S/1408/Rev.1, which embodies the above-mentioned principles.

With reference to the draft resolution, document S/1399/Rev.1, submitted by the French representative concerning the transmittal to the General Assembly of the working paper adopted by the Commission for Conventional Armaments, the Cuban delegation considers that by adopting it the Council would be complying exactly with the provisions of the sixth paragraph of the resolution of 19 November 1948, which expressed the hope that the Commission's plan of work would be devoted first to formulating proposals for the receipt, checking and publication, by an international organ of control within the framework of the Security Council, of full information supplied by Member States with regard to their effectives and their conventional armaments.

Consequently, the Cuban delegation will vote in favour of the above-mentioned draft resolution.

The PRESIDENT: I wish to make a few remarks as the representative of the UNITED STATES OF AMERICA:

There is a grave responsibility on all of us, as members of this Security Council, to guard against deluding the peoples of the world by our discussion here on the subject of disarmament. We are not so much concerned with the question of who is at fault in this respect, as with the question of how to correct misunderstanding.

Disarmament is no easy or simple matter. It is a cruelty and a fraud to make it appear so. Anyone who is thinking scientifically about disarmament knows that it is wholly impossible of achievement unless it is approached gradually and on a basis of orderly and systematic evolution.

We have heard much involved discussion about the necessity of developing conditions of world confidence before disarming and, conversely, about disarming in order to engender conditions of world confidence. Actually, the problem is not as circular as it may seem. It is rather the problem of the infant who must learn to crawl before he can walk and leap. It is playing fast and loose with the hopes and aspirations of men to make them think that by some magic we can transform ourselves instantly from knights to bishops.

The representatives of the Soviet Union profess a great impatience about the matter of disarmament. They have charged over and over again that the separation of atomic weapons from all other weapons for respective treatment by the

lieu de prolonger un débat qui ne pouvait mener à aucun résultat pratique tant que les six membres permanents de la Commission n'auraient pas trouvé un terrain d'entente. Jusqu'à présent, nous n'avons reçu aucun renseignement concernant l'issue des conversations que les six Puissances ont menées à huis-clos.

C'est pour cette raison que la délégation de Cuba, estimant inacceptable la proposition de l'URSS qui figure au document S/1405/Rev.1, votera pour le projet de résolution présenté par le représentant de la France. Ce projet, qui fait l'objet du document S/1408/Rev.2, s'inspire des considérations que j'ai mentionnées.

Pour ce qui est du projet de résolution du représentant de la France, document S/1399/Rev.1, qui propose de transmettre à l'Assemblée générale le document de travail adopté par la Commission des armements de type classique, ma délégation considère qu'en adoptant le projet de la France, le Conseil se conformera exactement aux dispositions du sixième paragraphe de la résolution 192 (III) du 19 novembre 1948, par laquelle l'Assemblée générale émettait le voeu que, dans l'exécution de son plan de travail, la Commission des armements de type classique se préoccupât de formuler tout d'abord des propositions pour la réception, la vérification et la publication par un organisme international de contrôle, dans le cadre du Conseil de sécurité, d'informations complètes à fournir par les Etats Membres touchant leurs effectifs et leurs armements de type classique.

En conséquence, la délégation de Cuba votera pour le projet de résolution en question.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je tiens à faire quelques remarques en ma qualité de représentant des ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

En tant que membre du Conseil de sécurité, nous avons tous la lourde responsabilité de veiller à ne pas donner des illusions aux peuples du monde lorsque nous discutons ici la question du désarmement. Ce qui importe n'est pas tant de savoir qui est coupable à cet égard, mais de savoir comment l'on peut dissiper les malentendus.

La question du désarmement n'est ni facile, ni simple. Il est cruel et faux de la faire apparaître comme telle. Toute personne qui réfléchit au problème du désarmement de manière objective sait qu'on ne peut parvenir à la solution que par étapes et grâce à une évolution ordonnée et systématique.

Nous avons entendu des discussions très compliquées sur la nécessité de créer dans le monde, avant de désarmer, des conditions propres à favoriser la confiance et, vice-versa, sur la nécessité de désarmer afin de créer cette confiance. En fait, il ne s'agit pas vraiment, comme on pourrait le croire, d'un cercle vicieux. Il s'agit plutôt du problème de l'enfant qui doit d'abord apprendre à ramper avant de pouvoir marcher et sauter. Ce serait se jouer des espérances et des aspirations de l'humanité que de lui faire croire que l'on peut, par un coup de baguette magique, métamorphoser des guerriers en saints.

Les représentants de l'Union soviétique paraissent très pressés de réaliser le désarmement. Ils n'ont cessé de prétendre que le fait de séparer le problème des armes atomiques de celui des autres armes, afin de donner à chacun une solution

Atomic Energy Commission and the Commission for Conventional Armaments was deliberately planned and engineered to bring about a blocking of progress in both fields. They have proposed<sup>5</sup> an "across the board" disarmament of one-third of the armaments and armed forces of the five permanent members of the Security Council, without indicating how such a hit-and-miss scheme would be accomplished, and with almost complete indifference to the necessity of obtaining authentic and verified data concerning the armaments and armed forces to be thus arbitrarily divided. They have scoffed at the French census and verification proposals which are now before the Council, as idle diversion from the real task of immediate and effective disarmament.

But how can these things all be accomplished at once? Has the Soviet Union some magic formula by which it can do many things at one and the same time? If so, it has certainly kept it completely to itself, if it is to be judged on the record of its performances in the Atomic Energy Commission and in the Commission for Conventional Armaments.

Let us consider for a moment the objection which the Soviet Union has made the core of all its arguments in the Commission for Conventional Armaments: the separation of the field of atomic energy and atomic weapons for consideration by the Atomic Energy Commission, from the field of conventional armaments and armed forces, which was assigned to the Commission for Conventional Armaments. How would it have been possible for one and the same body at one and the same time to consider together the widely dissimilar problems of these two fields? Surely, there can be no question but that the assignment of these two phases of the total disarmament problem to one commission would have required a division of the problem into its two principal parts and the formation of sub-committees to deal with them separately. Any attempt to deal with them together and simultaneously would have resulted in utter confusion, and would have left us, today, far short of the substantial progress which has already been achieved in the atomic field, and of the more limited progress attained in the area of conventional armaments and armed forces.

I do not say that the blocking of this progress was the objective toward which the representatives of the Soviet Union were striving. What I do call upon them to demonstrate, however, is how the work of either the Atomic Energy Commission or the Commission for Conventional Armaments has in any way been hampered by the separation of the one from the other. That is one of the principal areas in which the peoples of the world have become thoroughly confused. They do not understand jurisdictional distinctions, and they are not especially interested in trying to understand them. But they do understand the

séparée, d'une part au sein de la Commission de l'énergie atomique et, d'autre part, au sein de la Commission des armements de type classique, constituait une manœuvre délibérée tendant à entraver tout progrès dans l'un et l'autre domaine. Ils ont lancé une proposition<sup>5</sup> visant à réduire d'un tiers sur toute la ligne, les armements et les forces armées des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, sans indiquer comment un plan aussi vague pourrait être réalisé et en se désintéressant presque complètement de la nécessité d'obtenir des renseignements authentiques et contrôlés sur les armements et les forces armées qu'il faudrait ainsi réduire arbitrairement d'un tiers. Ils ont raillé les propositions françaises de recensement et de vérification, dont le Conseil est actuellement saisi, et ont déclaré qu'elles ne serviraient qu'à détournér inutilement le Conseil de sa tâche réelle qui est le désarmement immédiat et effectif.

Mais comment atteindre tous ces objectifs en même temps? L'Union soviétique a-t-elle une formule magique qui permette de faire plusieurs choses simultanément? S'il en est ainsi, les représentants de l'Union soviétique ont certainement bien gardé leur secret, s'il faut en juger par les discours qu'ils ont prononcés à la Commission de l'énergie atomique et à la Commission des armements de type classique.

Examinons maintenant, pendant quelques instants, l'objection essentielle que l'Union soviétique a sans cesse reprise à la Commission des armements de type classique: le problème de l'énergie atomique et des armes atomiques a été confié à la Commission de l'énergie atomique et dissocié du problème des armements de type classique et des forces armées, dont l'examen a été assigné à la Commission des armements de type classique. Comment aurait-il pu être possible pour un seul et même organisme d'examiner simultanément les problèmes si dissemblables qui se posent dans ces deux domaines? Il est hors de doute que l'attribution de ces deux aspects du problème du désarmement à une seule commission aurait exigé une subdivision du problème et la création de sous-commissions chargées d'étudier séparément ces différents aspects. Toute tentative d'étude simultanée aurait abouti à une confusion totale et nous serions aujourd'hui très loin des progrès sensibles que nous avons déjà réalisés dans le domaine de l'énergie atomique et des progrès plus limités accomplis dans le domaine des armements de type classique et des forces armées.

Je ne dis pas qu'il était dans les intentions des représentants de l'Union soviétique d'empêcher ces progrès. Mais je leur demande de nous démontrer de quelle façon la dissociation des deux problèmes a pu nuire aux travaux de la Commission de l'énergie atomique et de la Commission des armements de type classique. C'est là une des questions qui ont le plus déconcerté les peuples dans le monde entier. Ils ne comprennent pas les distinctions juridiques et ne cherchent pas particulièrement à les comprendre. Ce qu'ils comprennent, par contre, c'est qu'il importe qu'une personne ou qu'un organisme n'entrepreneurne

<sup>5</sup> See Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Plenary Meetings, Annexes, page 372.

<sup>5</sup> Voir les Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, séances plénaires, annexes, page 372.

importance of one person or one body trying to do only one thing at a time, and they do understand the importance of taking first things first.

Those were the considerations which led the General Assembly to take up, as one of the first items on the agenda during its first session in 1946, the establishment of the Atomic Energy Commission to work out a system for the control of atomic energy, to ensure its use only for peaceful purposes, and for the elimination of atomic weapons and all other weapons of mass destruction. That decision of the General Assembly, set forth in resolution 1 (I), was taken unanimously, and the proof of its wisdom is seen clearly from the events which have transpired in the nearly four years which have elapsed since it was taken.

The representatives of the Soviet Union have tried to argue that this division of the two aspects of the armaments field and their assignment to two commissions was brought about simply to make it possible to play the inaction of one commission off against the other. The complete refutation of that argument lies in the outstanding achievement of the Atomic Energy Commission in evolving a complete and effective plan for control of atomic energy and for the elimination of atomic weapons—a plan which has met with the acceptance and approval of the overwhelming majority of the Member States of the United Nations. That is a record of action, not inaction, a record which could not have been achieved had the problems of the atomic field been commingled and confused with the wholly different problems in the field of conventional armaments.

The Atomic Energy Commission had more than a year's head start on the Commission for Conventional Armaments. The record of its achievement is, therefore, a greater one. But the Commission for Conventional Armaments has made progress of its own, as we have witnessed here in our recent consideration of its second progress report, and as we are now witnessing further in our consideration of the French proposal for census and verification. Here again it is doubtful whether even this admittedly limited progress could have been achieved had the two matters been combined for single treatment. We have recognized from the very beginning that the two fields are intimately related, that they are two parts or phases of the single over-all problem of disarmament; but we have insisted that the only way in which any orderly progress could be achieved was to deal with the quite different problems of the two fields in parallel fashion, rather than in the complex combination for which the Soviet Union has been contending.

I wish to emphasize that the problem of the control of atomic energy and the prohibition of atomic weapons is of an entirely different nature from the problem of the regulation and reduction of conventional armaments. Atomic energy poses a new and unique problem to the world. The nuclear fuels used or produced in atomic energy plants are the same nuclear explosives used in atomic weapons. Their conversion from one to the other could take place rapidly and without warning. Therefore controls over such plants must be of an entirely different nature, controls

qu'une seule chose à la fois et qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs.

Telles sont les considérations qui ont amené l'Assemblée générale, lors de sa première session en 1946, à accorder la priorité, parmi les points à son ordre du jour, à l'établissement de la Commission de l'énergie atomique en vue de mettre sur pied un système de contrôle de l'énergie atomique, d'assurer son utilisation à des fins purement pacifiques et d'éliminer toutes les armes atomiques ainsi que toutes les armes de destruction massive. Cette décision de l'Assemblée générale, la résolution 1 (I), a été prise à l'unanimité. Les événements qui se sont produits depuis cette date, c'est-à-dire depuis environ quatre ans, montrent combien elle était judicieuse.

Les représentants de l'Union soviétique ont essayé de prouver que la dissociation des deux aspects de la question des armements et leur attribution à deux commissions distinctes visaient simplement à opposer l'inaction d'une commission à l'inaction de l'autre. Il suffit, pour réfuter complètement cet argument, de considérer les résultats remarquables atteints par la Commission de l'énergie atomique qui a élaboré un plan concret et efficace pour le contrôle de l'énergie atomique et pour l'élimination des armes atomiques, plan que la majorité écrasante des Etats Membres des Nations Unies a accepté et approuvé. C'est là une preuve d'action et non d'inaction; ces résultats n'auraient pu être atteints si les problèmes de l'énergie atomique avaient été mêlés et confondus avec le problème complètement différent des armements de type classique.

La Commission de l'énergie atomique a commencé ses travaux plus d'un an avant la Commission des armements de type classique. Les résultats qu'elle a atteints sont donc plus importants. Cependant, la Commission des armements de type classique a, elle aussi, réalisé des progrès, comme nous l'avons constaté lors de l'examen récent du deuxième rapport de la Commission sur l'état de ses travaux et comme nous le constatons maintenant en étudiant les propositions françaises de recensement et de vérification. Ici encore, il est permis de se demander si ces progrès, limités il est vrai, auraient pu être réalisés si les deux questions avaient été fondées et traitées en même temps. Nous avons reconnu dès le début que les deux questions sont étroitement liées, qu'elles constituent deux parties ou deux aspects du problème général du désarmement; mais nous avons toujours soutenu que le seul moyen de procéder méthodiquement était de traiter parallèlement les divers aspects de ces deux problèmes totalement différents plutôt que d'en faire un tout complexe comme l'Union soviétique n'a cessé de le préconiser.

Je tiens à souligner que le problème du contrôle de l'énergie atomique et de l'interdiction des armes atomiques présente un caractère tout à fait différent de celui du problème de la réglementation et de la réduction des armements de type classique. L'énergie atomique pose pour le monde un problème nouveau et unique. Les combustibles nucléaires utilisés ou produits dans les usines d'énergie atomique sont les mêmes que ceux qui sont utilisés pour la fabrication d'armes atomiques. Le passage d'un emploi à l'autre peut se faire rapidement et sans avertissement. Il faut

which are neither necessary nor desirable in the field of conventional armaments.

The dispute is not one of technical niceties; it is based on considerations of common sense and common experience. It is simply a matter of taking one thing at a time in order to get something done. In their efforts to make out of it some sinister plot by the majority, the USSR representatives have been trying to muddy the waters so that they will fail to reflect clearly the true Soviet countenance, which is one of complete opposition to any real plan of effective disarmament. The same attitude has been evidenced by the Soviet Union in advancing its proposal for a one-third reduction in armaments and in its opposition to the census and verification proposals presently pending before us. The USSR representatives charge that these latter proposals have been brought up as a diversion and distraction from the real business of disarmament. They would impatiently brush them aside as an irrelevance. But one cannot disarm first and then agree on a plan of disarmament. That is exactly what they would have us do. They might as well suggest that we build a house and then hire an architect to draw up the plans.

To be well built, the house of disarmament must be carefully built, according to well thought-out plans, and firmly built, on strong foundations. We do no service to the world or to ourselves to rush into haphazard constructions, without valid plans and materials of tested strength.

For honest and effective disarmament in the field of atomic energy and atomic weapons, we have a well considered plan—the plan approved in resolution 191 (III) by the overwhelming majority of the United Nations at the first part of the third session of the General Assembly. It is to this plan that we direct the attention of all who seek an answer to the baseless charge made by the Soviet Union representative in his statement here a few days ago [450th meeting] when he asserted that "... ruling circles in the United States are doing everything in their power to prevent the prohibition of the atomic weapon and the receipt by the United Nations of information on that weapon".

Similarly, in the field of conventional armaments and armed forces, the census and verification proposals advanced by the French delegation and approved by the Commission for Conventional Armaments represent an honest and effective step in the direction of the development of a plan for disarmament comparable to that which has already been developed for the atomic field. They are, it is true, a long way from being an actual plan of disarmament, and they are not put forward, as the representative of the Soviet Union has charged, as any substitute for such a plan. But they are a beginning and an honest beginning, and anyone who is sincerely in favour of disarmament cannot help but support them.

donc ici un contrôle tout différent, qui n'est ni nécessaire, ni souhaitable en ce qui concerne les armements de type classique.

Le désaccord ne porte pas sur des subtilités techniques, mais sur des considérations de bon sens et d'expérience. Nous voulons simplement que l'on examine une chose à la fois afin d'obtenir des résultats concrets. Les représentants de l'URSS ont voulu voir dans cette attitude un complot sinistre de la majorité. Ils ont essayé d'embrouiller la situation afin de dissimuler leur intention véritable, qui est de s'opposer à tout plan de désarmement efficace. L'Union soviétique a adopté la même tactique lorsqu'elle a présenté sa proposition tendant à réduire les armements d'un tiers et quand elle s'oppose maintenant aux propositions de recensement et de vérification dont le Conseil est saisi. Les représentants de l'URSS prétendent que ces dernières propositions ont été présentées pour détourner l'attention du Conseil de la véritable question du désarmement. Ils voudraient les écarter avec impatience comme n'ayant aucun rapport avec la question. On ne peut cependant désarmer d'abord et se mettre d'accord ensuite sur un plan de désarmement. Or, c'est exactement ce que l'Union soviétique voudrait que nous fassions. C'est comme si on nous proposait de construire une maison, puis de faire venir un architecte pour en dresser les plans.

Pour être bien conçu, le programme de désarmement doit être soigneusement établi, conformément à des plans longuement mûris, et reposer sur des fondements solides. Nous ne rendrons pas service au monde ni à nous-mêmes si nous nous mettons à construire au hasard, sans plans rationnels et sans matériaux d'une solidité éprouvée.

Nous disposons d'un plan parfaitement étudié qui doit permettre un désarmement sincère et efficace dans le domaine de l'énergie atomique et des armes atomiques. Le plan a été approuvé lors de la première partie de la troisième session de l'Assemblée générale lors de l'adoption, par l'écrasante majorité des Nations Unies, de la résolution 191 (III). C'est sur ce plan que nous attirons l'attention de tous ceux qui veulent répondre à l'accusation gratuite du représentant de l'Union soviétique qui a tenu les propos suivants il y a quelques jours [450ème séance]: "... les meilleurs dirigeants des Etats-Unis font tous leurs efforts pour s'opposer à l'interdiction de l'arme atomique et pour empêcher la communication à l'Organisation des Nations Unies de tous renseignements concernant cette arme."

Dans le domaine des armements de type classique et des forces armées, les propositions de recensement et de vérification présentées par la délégation française et approuvées par la Commission des armements de type classique représentent un progrès loyal et efficace dans la voie de l'élaboration d'un plan de désarmement comparable à celui qui a déjà été mis au point pour l'énergie atomique. Il est exact que ces propositions sont loin de constituer un véritable plan de désarmement et elles ne sont pas présentées, comme l'a prétendu le représentant de l'Union soviétique, comme pouvant suppléer un tel plan, mais c'est un début, un début sincère, et tous ceux qui sont réellement partisans du désarmement ne peuvent que donner leur appui à ces propositions.

In its avowed eagerness to go ahead rapidly with the business of disarmament, how can the Soviet Union oppose them? Can it be because they provide for a tight and effective system of verification which will ensure accurate results—a system of verification which has been significantly absent from every single proposal advanced by the Soviet Union, including its most recent proposal [S/1405/Rev.1] put forward here at the conclusion of our last meeting?

The United States Government has supported the French census and verification proposals in the Commission for Conventional Armaments, and it is supporting them here in the Security Council, precisely because, after careful and prolonged study, they have been found to be constructive proposals constituting a *bona fide* response to the request made by the General Assembly in its resolution 192 (III) of 19 November 1948. The United States recognizes what these proposals entail in the system of inspection and checking for which they provide. We are willing to submit ourselves to such a system of inspection and checking. We do not feel sensitive about it nor regard that its being called for is any reflection upon our integrity or our sovereignty.

If the Soviet Union's impatience with the slowness of progress towards disarmament is genuine, there is an obvious means by which it can ensure that the process is speeded up. Let it accept these census and verification proposals as a first step, and then let us go forward together with the business laid down for the Commission for Conventional Armaments. We are ready to go forward just as swiftly as the Soviet Union, provided we are travelling together on a road which leads to disarmament. But we refuse to set out along a blind alley with that country.

We of the United Nations are indebted to the French representatives for their careful, painstaking work in blazing the beginning of a trail with their census and verification proposals. We are further indebted to them for illuminating the trail for us by the draft resolution [S/1408/Rev.1] which they have recently introduced to meet the glaring inadequacies of the draft resolution [S/1405/Rev.1] put forward by the Soviet Union representative on 11 October.

We shall support the French proposals. We shall not support the proposals of the Soviet Union.

In conclusion, I should like to reiterate the necessity of keeping the peoples of the world clearly informed as to what is going on in the work of the United Nations for the achievement of disarmament. They cannot be reminded too often that there is no quick and easy short cut to disarmament. They must not be deluded by those who would make it appear that there is such a way.

What vast relief it would be if we in the United Nations could make possible some reduction in the heavy expenditures now necessary for world security. The census and verification proposals would advance us towards that objective. The United States Government will support these

Comment l'Union soviétique, qui manifeste un tel désir de voir la question du désarmement faire des progrès rapides, peut-elle s'opposer à ces propositions? Est-ce parce qu'elles prévoient un système de contrôle rigoureux et efficace qui permettrait d'obtenir des résultats précis, système de contrôle dont l'absence est remarquable dans toutes les propositions qu'a jamais présentées l'Union soviétique, y compris la plus récente [S/1405/Rev.1] soumise à la fin de la dernière séance du Conseil de sécurité?

A la Commission des armements de type classique, le Gouvernement des Etats-Unis a appuyé les propositions de recensement et de vérification présentées par la délégation française, et il les appuie maintenant devant le Conseil de sécurité, précisément parce qu'une longue et minutieuse étude a révélé qu'elles étaient constructives et constituaient une réponse empreinte de la plus parfaite bonne foi à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 192 (III) du 19 novembre 1948. Les Etats-Unis reconnaissent toutes les incidences de ces propositions en ce qui concerne le système d'inspection et de contrôle qu'elles prévoient. Nous sommes prêts à nous soumettre à un tel système d'inspection et de contrôle. Nous ne ressentirions pas son établissement comme une injure ni comme une atteinte à notre intégrité ou à notre souveraineté.

Si l'impatience de l'Union soviétique devant la lenteur des progrès du désarmement est vraiment sincère, il est pour elle un moyen bien simple d'accélérer ce désarmement: qu'elle accepte d'abord les propositions de recensement et de vérification, puis nous attaquerons ensemble le programme de travail rédigé pour la Commission des armements de type classique. Nous sommes prêts à aller de l'avant tout aussi rapidement que l'Union soviétique, à la condition que nous voyagions côté à côté avec elle sur la voie qui mène au désarmement. Mais nous nous refusons à nous engager avec elle dans une impasse.

Les Nations Unies ont contracté une dette de reconnaissance envers la délégation française pour le travail minutieux et laborieux qu'elle a accompli en traçant la voie grâce à ses propositions de recensement et de vérification. Nous lui devons aussi beaucoup pour avoir éclairé cette voie grâce au projet de résolution qu'elle a récemment présenté [S/1408/Rev.2] pour répondre aux insuffisances flagrantes du projet de résolution [S/1405/Rev.1] soumis le 11 octobre par le représentant de l'Union soviétique.

Nous appuierons les propositions de la France, mais non celles de l'Union soviétique.

Pour conclure, je voudrais répéter qu'il est nécessaire de tenir les peuples du monde au courant des efforts accomplis, à l'Organisation des Nations Unies dans la voie du désarmement. On ne saurait leur rappeler trop souvent qu'il n'existe pas de chemin facile et rapide vers le désarmement, et ils ne doivent pas se laisser abuser par ceux qui veulent leur faire croire que ce chemin existe.

Quel immense soulagement ce serait pour les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies si l'on pouvait parvenir à réduire dans une certaine mesure les lourdes dépenses actuellement nécessaires à la sécurité mondiale? Les propositions de recensement et de vérification nous

proposals as contained in the draft resolution submitted by the representative of France.

Speaking now in my capacity as PRESIDENT, I would say that I have three additional speakers on my list, but that they have very kindly assented to a wish expressed by certain members of the Security Council that we should adjourn at this moment. If there is no objection, we shall adjourn until Tuesday next, 18 October, at 3 p.m.

*The meeting rose at 5.25 p.m.*

permettraient de progresser vers ce but. Le Gouvernement des Etats-Unis appuiera ces propositions, telles qu'elles sont formulées dans le projet de résolution présenté par la délégation française.

Parlant maintenant en qualité de PRÉSIDENT, je constate que trois orateurs sont encore inscrits, mais ils ont bien voulu déferer au désir exprimé par certains membres du Conseil de sécurité, qui aimeraient que la séance soit levée. En l'absence d'objection, le Conseil s'adjournera donc à mardi prochain, 18 octobre, à 15 heures.

*La séance est levée à 17 h. 25.*

# SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATIONS

# DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

**ARGENTINA—ARGENTINE**  
Editorial Sudamericana S.A.  
Alsina 500  
BUENOS AIRES

**AUSTRALIA—AUSTRALIE**  
H. A. Goddard Pty. Ltd.  
255a George Street  
SYDNEY, N. S. W.

**BELGIUM—BELGIQUE**  
Agence et Messageries de la Presse, S. A.  
14-22 rue du Persil  
BRUXELLES

**BOLIVIA—BOLIVIE**  
Librería Científica y Literaria  
Avenida 16 de Julio, 216  
Casilla 972  
LA PAZ

**CANADA**  
The Ryerson Press  
299 Queen Street West  
TORONTO

**CHILE—CHILI**  
Edmundo Pizarro  
Merced 846  
SANTIAGO

**CHINA—CHINE**  
The Commercial Press Ltd.  
211 Honan Road  
SHANGHAI

**COLOMBIA—COLOMBIE**  
Librería Latina Ltda.  
Apartado Aéreo 4011  
BOGOTÁ

**COSTA RICA—COSTA-RICA**  
Treichos Hermanos  
Apartado 1313  
SAN JOSÉ

**CUBA**  
La Casa Belga  
René de Smedt  
O'Reilly 455  
LA HABANA

**CZECHOSLOVAKIA—  
TCHECOSLOVAQUIE**  
F. Topic  
Narodni Trida 9  
PRAHA 1

**DENMARK—DANEMARK**  
Einar Munksgaard  
Nørregade 6  
KØBENHAVN

**DOMINICAN REPUBLIC—  
REPUBLIQUE DOMINICAINE**  
Librería Dominicana  
Calle Mercedes No. 49  
Apartado 656  
CIUDAD TRUJILLO

**ECUADOR—ÉQUATEUR**  
Muñoz Hermanos y Cía.  
Nueve de Octubre 703  
Casilla 10-24  
GUAYAQUIL

**EGYPT—ÉGYPTE**  
Librairie "La Renaissance d'Egypte"  
9 Sh. Adiy Pasha  
CAIRO

**ETHIOPIA—ÉTHIOPIE**  
Agence éthiopienne de publicité  
P. O. Box 8  
ADDIS-ABEBA

**FINLAND—FINLANDE**  
Akateeminen Kirjakauppa  
2, Keskuskatu  
HELSINKI

**FRANCE**  
Editions A. Pedone  
13, rue Soufflot  
PARIS, V<sup>e</sup>

**GREECE—GRECE**  
"Eleftheroudakis"  
Librairie internationale  
Place de la Constitution  
ATHÈNES

**GUATEMALA**  
José Goubaud  
Goubaud & Cía. Ltda.  
Sucessor  
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.  
GUATEMALA

**HAITI**  
Max Bouchereau  
Librairie "A la Caravelle"  
Boîte postale 111-B  
PORT-AU-PRINCE

**ICELAND—ISLANDE**  
Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar  
Austurstreti 18  
REYKJAVIK

**INDIA—INDE**  
Oxford Book & Stationery Company  
Scindia House  
NEW DELHI

**IRAN**  
Bongahé Piaderow  
731 Shah Avenue  
TEHERAN

**IRAQ—IRAK**  
Mackenzie & Mackenzie  
The Bookshop  
BAGHDAD

**LEBANON—LIBAN**  
Librairie universelle  
BEYROUTH

**LUXEMBOURG**  
Librairie J. Schummer  
Place Guillaume  
LUXEMBOURG

**NETHERLANDS—PAYS-BAS**  
N. V. Martinus Nijhoff  
Lange Voorhout 9  
"s-GRAVENHAGE

**NEW ZEALAND—  
NOUVELLE-ZELANDE**  
Gordon & Gotch, Ltd.  
Waring Taylor Street  
WELLINGTON

United Nations Association  
New Zealand  
P. O. 1011, G.P.O.  
WELLINGTON

**NICARAGUA**  
Ramiro Ramírez V.  
Agencia de Publicaciones  
MANAGUA, D. N.

**NORWAY—NORVEGE**  
Johan Grundt Tanum Forlag  
Kr. Augustgt. 7A  
OSLO

**PERU—PEROU**

Librería internacional del Peru,  
S.A.  
Casilla 1417  
LIMA

**PHILIPPINES**

D. P. Pérez Co.  
132 Riverside  
SAN JUAN, RIZAL

**POLAND—POLOGNE**

Spotdzienna Wydawnicza  
"Czytelnik"  
38 Poznanska  
WARSZAWA

**SWEDEN—SUEDE**

A.-B. C. E. Fritzes Kungl.  
Hofbokhandel  
Fredsgatan 2  
STOCKHOLM

**SWITZERLAND—SUISSE**

Librairie Payot S. A.  
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,  
MONTREUX, NEUCHÂTEL,  
BERNE, BASEL  
Hans Raunhardt  
Kirchgasse 17  
ZURICH I

**SYRIA—SYRIE**

Librairie universelle  
DAMAS

**TURKEY—TURQUIE**

Librairie Hachette  
469 İstiklal Caddesi  
BEYOĞLU-İSTANBUL

**UNION OF SOUTH AFRICA—  
UNION SUD-AFRICAINE**

Central News Agency  
Commissioner & Rissik Sts.  
JOHANNESBURG and at CAPETOWN  
and DURBAN

**UNITED KINGDOM—  
ROYAUME-UNI**

H. M. Stationery Office  
P. O. Box 569  
LONDON, S.E. 1  
and at H.M.S.O. Shops in  
LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER,  
CARDIFF, BELFAST, BIRMINGHAM  
and BRISTOL

**UNITED STATES OF AMERICA—  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

International Documents Service  
Columbia University Press  
2960 Broadway  
NEW YORK 27, N. Y.

**URUGUAY**

Oficina de Representación de  
Editoriales  
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1  
MONTEVIDEO

**VENEZUELA**

Escrifitoria Pérez Machado  
Conde a Piñango 11  
CARACAS

**YUGOSLAVIA—YUGOSLAVIE**

Drzavno Preduzece  
Jugoslovenska Knjiga  
Moskovska Ul. 36  
BEOGRAD